

## adisq

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## L'arrêt de la programmation de WKND 99,5 : une perte pour nos musiques

**Montréal, le 12 août 2024** – Ce lundi 12 août, le groupe Leclerc Communication inc. a annoncé par voie de communiqué la fin de la station radio WKND 99,5 dans sa forme actuelle. Plus précisément, du lundi au vendredi, de 6 h à 18 h, la programmation de la station musicale laissera sa place aux émissions d'affaires publiques de Qub, et ce à compter du 26 août. Pour l'adisq, ce changement de programmation constitue une perte importante pour notre écosystème.

Lancée en 2020, WKND 99,5 se voulait une offre radiophonique unique à Montréal en instaurant une vitrine supplémentaire et différente pour les artistes francophones du Québec, notamment pour les artistes émergents. L'adisq avait souligné devant le CRTC l'apport que représentait l'arrivée de ce joueur pour la diversité des voix au sein du paysage montréalais. Le développement d'une programmation novatrice sur ce marché, alliée au renforcement d'un acteur indépendant spécialisé dans la radio francophone, constituait une avancée importante pour le système de radiodiffusion canadien.

La radio est encore et toujours centrale dans la découverte de nos musiques, notamment du fait de son accessibilité et son universalité. Conséquemment, elle joue un rôle important dans le développement de la carrière d'un nombre important d'artistes.

«Aujourd'hui, tant l'industrie de la radio que celle de la musique font face à des défis importants. Ceci est dû à une iniquité vis-à-vis des plateformes d'écoute en continu qui ne sont pas soumises aux mêmes règles. Celle-ci perdure depuis trop longtemps dans notre système. Le recul du groupe Leclerc est un rappel douloureux de l'importance du travail actuel du CRTC pour retrouver un équilibre au sein de notre système de radiodiffusion», a déclaré la directrice générale Eve Paré.

Rappelons que le 4 juin dernier, dans le cadre de la modernisation du système de radiodiffusion canadien, le CRTC a publié que sa *Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2024-121* afin que les services de diffusion continue en ligne contribuent de façon importante au contenu canadien et autochtone. Les retombées encore à venir des décisions du CRTC seront importantes pour l'ensemble de notre industrie.

Même si elle déplore l'annonce de Leclerc, l'adisq tient à saluer la volonté du groupe de radiodiffusion de proposer une offre musicale diversifiée faisant la promotion de nos artistes. Dans un contexte de baisse de leur visibilité et de difficulté à joindre leur public, les initiatives mettant en valeur nos musiques, quel que soit le type de plateforme, sont essentielles pour assurer la pérennité de nos musiques.

-30-

Source: adisq

Relations de presse : Simon Claus | sclaus@adisq.com | 514-713-9875

## À propos de l'adisq

Fondée en 1978, l'adisq est un joueur clé de l'industrie de la musique et du spectacle au Québec. L'association qui représente plus de 200 entreprises, a pour mission de les outiller, de les accompagner et de veiller à ce que le cadre dans lequel elles évoluent favorise leur essor, pour que les musiques et les spectacles d'ici rayonnent sur notre territoire et au-delà de nos frontières.